



# Perspectives

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°210**

*Lors du dernier bulletin d'information, nous avons reproduit quelques éléments du rapport annuel de branche. Nous y avons extrait la partie salaire.*

Le rapport ne met en exergue que les salaires nets moyens. Ce qui est pour le moins curieux. Ainsi, comme nous l'avons écrit, le salaire net moyen de la branche est de 3147 € nets.

En réalité, pour les petites entreprises, le salaire médian est d'environ 2900 € bruts et pour les grandes entreprises, d'environ 3200 € bruts. Il faudrait faire les calculs en décile pour cerner, au plus près, la réalité salariale de la branche.

Mais c'est un rapport patronal et nous en resterons au salaire moyen qui, par essence, ne signifie pas grand-chose. Vous trouverez le rapport sur notre site <https://www.soc-etudes.cgt.fr>.

Le rapport de situation comparée femmes/hommes 2019, qui figure aussi sur notre site, montre que dans le numérique, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 10% en 2017.

Pour les professions intermédiaires, il serait de 1% et pour les employés de 6%. En ce qui concerne l'ingénierie, l'écart est respectivement de 12%, 8% et 9%. Quant au conseil, l'écart se situe à 23%, 6% et 23%.

L'écart de salaire femmes/hommes chez les moins de 26 ans est de 2,6% avec 0,3% chez les cadres et 3,1% chez les non cadres.

Cela signifie que l'écart de salaire s'accroît avec l'ancienneté. Cela est certainement dû aux congés maternité (ou à leur potentialité). On peut s'en inquiéter.

Il faut donc que la branche commence à travailler de façon urgente à ces écarts intolérables. Assez de bla-bla et du concret. La CGT va faire des propositions en ce sens.

## Elections TPE → Je vote CGT

## Elections TPE → Je vote CGT



**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI BE »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**